



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 13 mai 2009 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. Sylvain Goudreault, conseiller
M. Olivier Hamel, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. Richard Paquette, conseiller

formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présentes : M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M^e Marisol Charland, directrice générale

SUR CE :

2009-05-168

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault, appuyé par le conseiller Yves Legault, et résolu

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. *Ordre du jour – Adoption.*

Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

1.1 *Résolution relative au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2008.*

Période de questions portant sur le rapport financier seulement.

1.2 *Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2009.*

2. *Procès-verbal - Séance ordinaire du 8 avril 2009 – Adoption.*

3. *Listes de comptes à payer en date du 8 mai 2009 – Adoption.*

4. **AVIS DE MOTION**

4.1 *Règlement modifiant le règlement numéro 822-4 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans le but de contrôler le stationnement sur les chemins, voies d'accès et/ou rues privées.*

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

5. RÈGLEMENTS

- 5.1 *Règlement numéro 205-29 – Adoption.*
- 5.2 *Règlement numéro 599-1 – Adoption.*
- 5.3 *Règlement numéro 600-1 – Adoption.*
- 5.4 *Règlement numéro 606-1 – Adoption.*
- 5.5 *Règlement numéro 619-1 – Adoption.*
- 5.6 *Règlement numéro 501-133 – Adoption.*

6. RÉSOLUTIONS

SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 *Demande de PIIA – Propriété située au 329, rue de la Plaine.*
- 6.2 *Demande de PIIA – Propriété située au 3101, chemin d'Oka.*
- 6.3 *Demande de PIIA – Propriété située au 33, 38^e Avenue.*
- 6.4 *Demande de PIIA – Propriété située au 24, 13^e Avenue.*
- 6.5 *Stagiaire en urbanisme – Embauche.*

ADMINISTRATION :

- 6.6 *Cours de formation - Service du greffe.*
- 6.7 *Cours de formation - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.*
- 6.8 *Forum jeunesse des Laurentides – Renouvellement de l'adhésion.*
- 6.9 *Réaménagement de l'intersection 20^e Avenue et boulevard des Promenades - Demande conjointe au ministère des Transports.*
- 6.10 *Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Embauche.*
- 6.11 *Service d'évaluation de personnel – Octroi d'un mandat.*
- 6.12 *Régime de retraite des employés – Octroi d'un mandat.*
- 6.13 *Tournoi de golf de la mairesse – Protocole d'entente.*
- 6.14 *Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes – Règlement d'emprunt numéro RA02-2009 – Approbation.*
- 6.15 *Presbytère – Étude pour mise aux normes – Octroi d'un mandat.*

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

- 6.16 *Cession de lots par la compagnie 2438-1758 Québec inc. en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*
- 6.17 *Groupe l'Héritage inc. – Remboursement lot 4 264 634.*
- 6.18 *Groupe l'Héritage inc. – Vente de terrain rue de la Sève.*

SERVICE DE LA TRÉSORERIE :

- 6.19 *GFI Solutions d'affaires inc. – Résolution numéro 2009-02-58 – Abrogation.*

SERVICES COMMUNAUTAIRES :

- 6.20 *Projet «Hockeylibre.com » - Adhésion.*
- 6.21 *Fête nationale du Québec 2009 – Demande de subvention.*
- 6.22 *Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Remboursement de cours.*
- 6.23 *Club de pétanque « Les Amis de Sainte-Marthe » - Aide financière.*
- 6.24 *Cour de natation – Aide financière.*
- 6.25 *Athlète d'élite en soccer – Aide financière.*
- 6.26 *Inscription au soccer – Aide financière.*
- 6.27 *Club Optimiste de Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Réservation du terrain du parc de la Fraternité.*
- 6.28 *École des Lucioles – Prêt de salle.*
- 6.29 *Tournoi provincial de baseball midget, édition 2009 – Parc municipal – Réservation.*
- 6.30 *Parc de la 41^e Avenue – Mandat.*

SERVICES TECHNIQUES :

- 6.31 *Association des travaux publics d'Amérique – Congrès.*
- 6.32 *Gratuité de la route verte.*
- 6.33 *Marquage de la chaussée – Saison 2009 - Octroi du contrat.*
- 6.34 *Fourniture de plantation et entretien des plates-bandes fleuries – Octroi du contrat.*
- 6.35 *Alimentation en eau souterraine – Octroi d'un mandat.*
- 6.36 *Plan des mesures d'urgence – Octroi d'un mandat.*

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

- 6.37 *Réparation de la digue – Évaluation impacts environnementaux – Octroi d'un mandat.*
- 6.38 *Réaménagement du parc municipal – Transfert.*
- 6.39 *Structure auto-portante avec monorail – Achat.*
- 7. **DIVERS**
- 8. **DÉPÔTS**
 - 8.1 *Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois d'avril 2009.*
 - 8.2 *Dépôt du rapport mensuel des permis de construction.*
 - 8.3 *Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – avril 2009.*
 - 8.4 *Dépôt du rapport financier semestriel comparatif au 31 mars 2009.*
 - 8.5 *Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire.*
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

... Madame Carole Bélanger, assistante-trésorière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi que madame Julie Brière et monsieur Edmond Lavallée, vérificateurs de la firme Lavallée Hébert, se joignent à l'assemblée pour la présentation du point suivant.

... Présentation, par les vérificateurs de la firme Lavallée Hébert, du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

2009-05-169

**RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES
VÉRIFICATEURS - EXERCICE FINANCIER
2008**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'accepter le rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au 31 décembre 2008 tels que préparés par la firme Lavallée Hébert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant sur le rapport financier seulement.

2009-05-170

**VÉRIFICATEURS - NOMINATION -
EXERCICE FINANCIER 2009**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*De nommer la firme « Lavallée Hébert » à titre de vérificateurs pour
l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, pour un montant de
vingt-quatre mille neuf cents dollars (24 900 \$) plus toutes taxes
applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-171

**PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE
DU 8 AVRIL 2009 - ADOPTION**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2009 tel que
soumis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-05-172

LISTES DES COMPTES À PAYER -
APPROBATION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'approuver les listes des comptes à payer en date du 8 mai 2009 :

- *Registre des chèques émis – fonds d'administration totalisant la somme de 117 116,20 \$.*
- *Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 216 868,14 \$.*
- *Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 913 204,46 \$.*

De plus, que l'assistante-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 822-4 CONCERNANT LA
CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE BUT DE
CONTRÔLER LE STATIONNEMENT SUR
LES CHEMINS, VOIES D'ACCÈS ET/OU
RUES PRIVÉES (LES CONDOS CHÂTEAU
BELLO)**

Le conseiller Richard Paquette donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement numéro 822-4, concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, dans le but de contrôler le stationnement sur les chemins, voies d'accès et/ou rues privées.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

2009-05-173

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

RÈGLEMENT NUMÉRO 205-29 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-28
IMPOSANT UNE TAXE D'EAU POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2007 ET
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 205
CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE
L'AQUEDUC ET SON USAGE - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 205-29, modifiant le règlement numéro
205-28, imposant une taxe d'eau pour l'exercice financier 2007 et
modifiant le règlement numéro 205 concernant l'administration de
l'aqueduc et son usage.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-174

RÈGLEMENT NUMÉRO 599-1 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 599 IMPOSANT
UNE TAXE POUR LE SERVICE
D'ENLÈVEMENT DES ORDURES POUR
L'ANNÉE 2007- ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 599-1, modifiant le règlement numéro 599,
imposant une taxe pour le service d'enlèvement des ordures pour l'année
2007.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-05-175

RÈGLEMENT NUMÉRO 600-1 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 600 IMPOSANT
UNE TAXE D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR
LES UNITÉS D'IMMEUBLES IMPOSABLES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007-
ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 600-1, modifiant le règlement numéro 600,
imposant une taxe d'égout domestique sur les unités d'immeubles
imposables pour l'exercice 2007.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-176

RÈGLEMENT NUMÉRO 606-1 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 606
CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET
ET DES DIVERS TAUX DE TAXES, DE LA
TARIFICATION ET DES COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2008 - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 606-1, modifiant le règlement numéro 606,
concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes, de la
tarification et des compensations pour l'année 2008.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-05-177

RÈGLEMENT NUMÉRO 619-1 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 619
CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET
ET DES DIVERS TAUX DE TAXES, DE LA
TARIFICATION ET DES COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2009 - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 619-1, modifiant le règlement numéro 619,
concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes, de la
tarification et des compensations pour l'année 2009.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-178

RÈGLEMENT NUMÉRO 501-133 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
AFIN DE CRÉER LA ZONE R-357 POUR
PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN
PROJET INTÉGRÉ - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 501-133, modifiant le règlement de zonage
numéro 501, afin de créer la zone R-357 pour permettre l'implantation d'un
projet intégré.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-05-179

*DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE
AU 329, RUE DE LA PLAINE*

CONSIDÉRANT QUE le 21 avril 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle résidence au 329, rue de la Plaine;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal l'acceptation du PIIA présenté;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété située au 329, rue de la Plaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-180

*DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE
AU 3101, CHEMIN D'OKA*

CONSIDÉRANT QUE le 21 avril 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 3101, chemin d'Oka;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété située au 3101, chemin d'Oka.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

2009-05-181

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

**DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE
AU 33, 38^E AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE le 21 avril 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la rénovation extérieure du bâtiment résidentiel situé au 33, 38^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal l'acceptation du PIIA présenté;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété située au 33, 38^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-182

**DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE
AU 24, 13^E AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE le 21 avril 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 24, 13^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal l'acceptation du PIIA présenté;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété située au 24, 13^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-05-183

STAGIAIRE EN URBANISME - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la parution d'une offre d'emploi pour un poste de stagiaire en urbanisme;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu

D'entériner l'embauche de madame Joanie Brière, à titre de stagiaire en urbanisme, pour la période du 4 mai au 28 août 2009, le tout suivant les conditions énoncées à la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour les employés étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-184

COURS DE FORMATION – SERVICE DU GREFFE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu

D'autoriser la greffière à assister à une formation sur les obligations et responsabilités du greffier dans une municipalité, lequel cours sera donné par la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec dans les prochaines semaines, le tout pour un montant de trois cent soixante-dix dollars (370 \$) plus toutes taxes applicables.

De plus, que les dépenses encourues lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-185

COURS DE FORMATION – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'entériner l'inscription de la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à un cours de perfectionnement donné par l'Association Québécoise du Loisir Municipal le 7 mai dernier à Rosemère, le tout pour un montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190 \$) plus toutes taxes applicables.

De plus, que les dépenses encourues lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-186

FORUM JEUNESSE DES LAURENTIDES – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au « Forum jeunesse des Laurentides » à titre de membre partenaire 2009-2010, au coût de cinquante dollars (50 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

... Le conseiller Sylvain Goudreault quitte son siège pendant la lecture de la résolution ci-dessous (20 h 21).

2009-05-187

RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA 20^E AVENUE ET DU BOULEVARD DES PROMENADES – DEMANDE CONJOINTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la bretelle d'accès de la sortie 8 de l'autoroute 640 direction Est est la principale voie de sortie pour les citoyens de la Ville de Deux-Montagnes et de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac qui désirent accéder directement au réseau autoroutier de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe présentement aucune voie pour accéder ou sortir de l'autoroute 640 sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE l'accès mentionné au premier considérant dessert une population globale supérieure à 33 000 personnes et que le développement accéléré de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac portera possiblement ce chiffre à plus de 40 000 personnes dans les cinq (5) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE cette situation crée un engorgement important de la circulation sur le boulevard des Promenades à l'angle de la 20^e Avenue à Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE cet accès est aussi emprunté par les usagers du train de banlieue se dirigeant vers les municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT la présence d'une école primaire et d'une école secondaire sur le boulevard des Promenades et la sécurité des jeunes qui fréquentent ces écoles;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a cédé à la Ville de Deux-Montagnes les feux de circulation à l'angle du boulevard des Promenades et de la 20^e Avenue, mais que la densité de la circulation fait en sorte que ces équipements sont désuets et devraient être adaptés à la réalité actuelle;

CONSIDÉRANT QUE pour remédier au problème, des investissements majeurs doivent être envisagés et que ces travaux seront utiles à la population de plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT l'augmentation des gaz à effet de serre générés par les véhicules en mode stationnaire en attente du feu vert à l'intersection du boulevard des Promenades et de la 20^e Avenue à Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Deux-Montagnes ne dispose pas de toute l'expertise technique nécessaire pour identifier les solutions aux problèmes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2007-02-60 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac adoptée le 14 février 2007 demandant au ministère des Transports du Québec d'analyser toutes les possibilités afin d'améliorer la circulation au niveau de l'accès à l'autoroute 640, et ce, sans exclure la possibilité d'ajouter un nouvel accès ou de modifier l'accès actuel;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des citoyens et citoyennes de la Ville de Deux-Montagnes et de ceux et celles de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'améliorer cette situation devenue une source de mécontentement pour tous;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de travail intermunicipal;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Que la Ville de Deux-Montagnes conjointement avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac demande au ministère des Transports du Québec une assistance technique et financière, quant au réaménagement du boulevard des Promenades sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes, afin d'améliorer la fluidité de la circulation.

De mandater le directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin de négocier conjointement avec le directeur général de la Ville de Deux-Montagnes les termes d'un partenariat avec le ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-188

**DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS,
DE LA CULTURE ET DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT la parution d'une offre d'emploi pour un poste de directeur(trice) du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Olivier Hamel,
et résolu*

De procéder à l'embauche de madame Annie Deslauriers, à titre de directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, à compter du 8 juin 2009, le tout suivant l'entente à intervenir entre les parties.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Le conseiller Yves Legault demande le vote sur la présente proposition :

*Ont voté pour : M. Olivier Hamel
M. Richard Paquette*

*Ont voté contre : M. Yves Legault
M^e Sonia Paulus*

La présente proposition est rejetée.

... Le conseiller Sylvain Goudreault reprend son siège durant la lecture de la résolution ci-dessous (20 h 26).

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-05-189

**SERVICE D'ÉVALUATION DE PERSONNEL
– OCTROI D'UN MANDAT**

CONSIDÉRANT la parution d'une offre d'emploi pour un(e) directeur(trice) du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Olivier Hamel,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'entériner le mandat octroyé à la firme « Matte Groupe Conseil » pour la préparation de questionnaires, la réalisation d'entrevues de sélection et la rédaction de rapports d'évaluation, le tout pour un montant total de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) plus toutes taxes applicables.

Le conseiller Yves Legault demande le vote sur la présente proposition :

*Ont voté pour : M. Sylvain Goudreault
M. Olivier Hamel,
M. Richard Paquette*

*Ont voté contre : M. Yves Legault
M^{re} Sonia Paulus*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

... Considérant que le conseiller Sylvain Goudreault a repris son siège, le conseiller Richard Paquette, avec l'approbation de la mairesse, demande que le conseiller Sylvain Goudreault se prononce concernant le projet de résolution relatif à l'embauche de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

La greffière procède à une relecture du projet de résolution concernant l'embauche d'une directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Sylvain Goudreault se prononce en faveur de ce projet de résolution.

Les autres votes demeurant inchangés, la résolution d'embauche de madame Annie Deslauriers à titre de directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est adoptée à la majorité.

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

2009-05-190

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS –
OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la firme « Normandin Beaudry » agit comme actuaire conseil dans le dossier du régime de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'entériner le mandat à la firme « Normandin Beaudry » afin qu'elle fournisse les informations à divulguer pour le rapport financier se terminant le 31 décembre 2008, le tout pour un montant de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-191

TOURNOI DE GOLF DE LA MAIRESSE –
PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire s'associer au Groupe JCL dans le cadre du tournoi de golf de la mairesse, édition 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'entériner le protocole d'entente intervenu entre le Groupe JCL et la municipalité en regard de la publicité entourant le tournoi de golf de la mairesse, lequel se tiendra le 17 juin prochain.

D'autoriser la mairesse et la responsable des communications et des relations avec les citoyens à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-05-192

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES DE DEUX-MONTAGNES –
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RA02-
2009 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes souhaite réaliser des travaux à la station de pompage l'Érablière;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro RA02-2009 décrétant un emprunt et une dépense d'un million quatre cent dix-huit mille trois cent quinze dollars (1 418 315 \$);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être approuvé par les municipalités membres de la Régie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu

D'approuver le règlement d'emprunt numéro RA02-2009, adopté par la Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes le 20 avril 2009 et décrétant un emprunt et une dépense d'un million quatre cent dix-huit mille trois cent quinze dollars (1 418 315 \$) pour la réalisation de travaux à la station de pompage l'Érablière.

La présente résolution est transmise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes aux fins d'approbation du règlement numéro RA02-2009 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-193

PRESBYTÈRE – ÉTUDE POUR MISE AUX
NORMES – OCTROI D'UN MANDAT

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire s'assurer de la conformité des normes quant à l'utilisation des locaux du presbytère par divers organismes;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par l'architecte François Grenon datée du 16 avril 2009;

En conséquence :

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

De mandater l'architecte François Grenon pour réaliser une étude visant à définir les interventions nécessaires et les coûts relativement à la mise en conformité du presbytère selon les usages prévus, le tout pour un montant de deux mille huit cent cinquante dollars (2 850 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-194

**CESSION DE LOTS – 2438-1758 QUÉBEC
INC. À LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-
LE-LAC**

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

D'accepter la cession de 2438-1758 Québec inc. en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, qui comprend le fonds de rue et les infrastructures, des lots suivants :

- 3 496 442 (rues Laurin et des Bouleaux);
- 3 496 452 (égout pluvial);
- 3 496 470 (égout pluvial);
- 3 496 460 (rue des Bouleaux);
- 3 683 952 (Trans-Northern Pipeline inc. et accès au parc);
- 3 383 958 (rue des Bouleaux);
- 3 683 959 (rue des Cerisiers);
- 3 683 956 (rue des Cerisiers);
- 3 683 957 (rue de l'Orchidée);
- 3 691 037 (boulevard des Pins);
- 3 691 038 (boulevard des Pins).

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-195

**GRUPE L'HÉRITAGE INC. –
REMBOURSEMENT – LOT 4 264 634**

CONSIDÉRANT la réception d'une facture du Groupe l'Héritage inc. datée du 7 mai 2009;

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser le paiement à « Groupe l'Héritage inc. » d'un montant de trente-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (35 979,78 \$) plus toutes taxes applicables, et ce, en paiement complet et final pour les services municipaux réalisés sur le lot 4 264 634.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-196

**GRUPE L'HÉRITAGE INC. – VENTE DE
TERRAIN RUE DE LA SÈVE**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser la vente du lot numéro 4 264 634 (rue de la Sève) au « Groupe l'Héritage inc. » pour un montant de soixante-douze mille six cent cinquante-six dollars et quarante cents (72 656,40 \$), soit cinq dollars (5 \$) le pied carré tel que recommandé au rapport de la firme d'évaluation « Société d'Analyse Immobilière Deux-Montagnes inc. » produit en date du 4 décembre 2008.

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville,
tous les documents pour donner effet à la présente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-197

**GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC. -
RÉSOLUTION NUMÉRO 2009-02-58 -
ABROGATION**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'abroger la résolution numéro 2009-02-58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-198

PROJET « HOCKEYLIBRE.COM » -
ADHÉSION

CONSIDÉRANT la réception d'un document de présentation de « HockeyLibre.com » visant à promouvoir la pratique du hockey sur les patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter l'organisation de parties de hockey et l'intégration des joueurs, « HockeyLibre.com » s'engage à mettre à la disposition de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac deux (2) lots de chandails de hockey commandités;

CONSIDÉRANT QUE les seuls prérequis pour adhérer à « HockeyLibre.com » sont de posséder une patinoire extérieure avec bandes et d'utiliser les services d'un surveillant;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'adhérer à « HocKeyLibre.com » pour la saison 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-199

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2009

CONSIDÉRANT les programmes de subventions mis à la disposition des municipalités pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'autoriser la responsable des communications et des relations avec les citoyens à formuler une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'année 2009.

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'autoriser celle-ci à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-200

**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE –
REMBOURSEMENTS DE COURS**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en regard du remboursement de l'inscription à divers cours;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser le remboursement de cours à madame Sarah Archambault pour un montant total de treize dollars et soixante-quinze cents (13,75 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-201

**CLUB DE PÉTANQUE « LES AMIS DE
SAINTE-MARTHE » - AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du club de pétanque « Les Amis de Sainte-Marthe »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accorder une aide financière au montant de quatre cents dollars (400 \$) au club de pétanque « Les Amis de Sainte-Marthe ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

2009-05-202

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

COURS DE NATATION - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Nelson Costa;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accorder une aide financière à monsieur Nelson Costa, à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires défrayés pour l'inscription d'Annabelle Costa et d'Éloïse Bouchard au cours de natation offert par le Centre sportif Saint-Eustache, le tout pour un montant total de cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-quinze cents (153,95 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-203

ATHLÈTE D'ÉLITE EN SOCCER – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour une athlète d'élite en soccer;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser le versement d'un montant de cent dollars (100 \$) à Daphné Bélanger-Charron, athlète d'élite en soccer, et ce, pour l'aider à couvrir ses dépenses lors de compétitions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-05-204

**INSCRIPTION AU SOCCER – AIDE
FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande de madame Valérie Lambert;

*CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice par intérim du
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'accorder une aide financière à madame Valérie Lambert, à titre de
compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires
défrayés pour l'inscription de Joëlle Lambert-Bérubé au soccer offert par la
Ville de Mirabel, le tout pour un montant total de quatre-vingts dollars
(80 \$).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-205

**CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-MARTHE –
RÉSERVATION DU TERRAIN DU PARC DE
LA FRATERNITÉ**

*CONSIDÉRANT la demande du Club Optimiste de Sainte-Marthe-sur-le-
Lac aux fins de réserver le terrain du parc de la Fraternité le 13 juin 2009;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice par intérim du
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

*D'autoriser le prêt du terrain du parc de la Fraternité, le 13 juin 2009, au
Club Optimiste du Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour la tenue de leur activité
de pêche familiale.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-05-206

**DEMANDE DE PRÊT DE SALLE – ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE DES LUCIOLES**

CONSIDÉRANT la demande de madame Maryse Villeneuve, directrice de l'école des Lucioles, aux fins d'utiliser une salle du centre communautaire pour la tenue d'un vernissage des œuvres d'art réalisées par les élèves durant l'année scolaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser le prêt d'une salle du centre communautaire, et ce, à titre gratuit, le jeudi 11 et le vendredi 12 juin 2009 dans le cadre de leurs activités scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-207

**TOURNOI PROVINCIAL DE BASEBALL
MIDGET, ÉDITION 2009 – PARC MUNICIPAL
- RÉSERVATION**

CONSIDÉRANT la demande pour le prêt du terrain de balle numéro 1 du parc municipal pour la tenue du tournoi provincial de baseball midget, édition 2009;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-04-146 autorisant le prêt du terrain de balle numéro 1;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'ajouter la date du 17 juillet 2009, jusqu'à 21 heures, aux dates déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-208

PARC DE LA 41^E AVENUE - MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Plania inc. » en date du 6 mai 2009;

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*De mandater la firme « Plania inc. » pour la réalisation des plans et devis
en vue de l'appel d'offres relativement à la mise en place des structures de
jeux au parc de la 41^e Avenue, le tout pour un montant de deux mille cinq
cents dollars (2 500 \$) plus toutes taxes applicables.*

Le conseiller Sylvain Goudreault demande le vote sur la proposition :

*Ont voté pour : M. Olivier Hamel
M. Yves Legault
M. Richard Paquette
M^e Sonia Paulus*

A voté contre : M. Sylvain Goudreault

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2009-05-209

**ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS
D'AMÉRIQUE – CONGRÈS**

*CONSIDÉRANT la demande présentée par le directeur général adjoint et
directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire
relativement à la tenue du congrès de l'Association des travaux publics
d'Amérique;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du Service de l'entretien
et de l'aménagement du territoire à assister au congrès de l'Association
des travaux publics d'Amérique qui se tiendra à Beaupré, les 1^{er}, 2, 3, et 4
septembre 2009 le tout pour un montant de mille deux cent vingt-cinq
dollars (1 225 \$) plus toutes taxes applicables.*

*De plus, que toutes ses dépenses lui soient remboursées sur présentation
des pièces justificatives.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

2009-05-210

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

**GRATUITÉ DE LA ROUTE VERTE - ANNÉE
2009**

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte (piste cyclable) accordée par le ministère des Transports pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE les voies cyclables admissibles à une aide financière et à l'entretien doivent être ouvertes au public et accessibles gratuitement;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Olivier Hamel,
et résolu*

De confirmer au ministère des Transports que l'accès au réseau de la Route verte est libre et tout à fait gratuit pour tous les utilisateurs pour l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-211

**MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - SAISON
2009 – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE « Entreprise M.R.Q. » est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les recommandations du coordonnateur au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, en date du 5 mai 2009;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accorder le contrat pour le marquage de la chaussée à la compagnie « Entreprise M.R.Q. » pour un montant de vingt et un mille neuf cent dix-sept dollars et vingt-cinq cents (21 917,25 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-05-212

FOURNITURE, PLANTATION ET
ENTRETIEN DES PLATES-BANDES
FLEURIES - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Claude Rémillard, coordonnateur au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, en date du 28 avril 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault, appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault, et résolu

D'accepter l'offre de service de la compagnie « Fergi Vert inc. » pour la fourniture, la plantation et l'entretien des plates-bandes fleuries de la municipalité, pour la saison 2009, pour un montant de douze mille trente dollars (12 030 \$) plus toutes taxes applicables.

De plus, qu'un montant de cent trente dollars (130 \$), plus toutes taxes applicables, soit versé à « Fergi Vert inc. » pour chacun de ses déplacements afin d'effectuer l'arrosage des plates-bandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-213

ALIMENTATION EN EAU POTABLE –
OCTROI D'UN MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Agéos Eau et Environnement » en date du 10 février 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault, appuyé par le conseiller Richard Paquette, et résolu

De mandater la firme « Agéos Eau et Environnement » pour la réalisation des plans et devis ainsi que les documents d'appel d'offres pour la mise en place des puits de production et essai de pompage réglementaire dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines, le tout pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

2009-05-214

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

PLAN DES MESURES D'URGENCE - MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue relativement à la mise à jour du plan municipal de sécurité civile;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Olivier Hamel,
et résolu

De mandater la firme « Sécuri-Consult » relativement à la mise à jour du plan municipal de sécurité civile et l'intégration du plan de pandémie, le tout pour un montant maximum de mille cinq cents dollars (1 500 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-215

RÉPARATION DE LA DIGUE – ÉVALUATION
DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX –
OCTROI D'UN MANDAT

CONSIDÉRANT les travaux de réparation d'urgence de la digue;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

De mandater la firme « Horizon Multiressource inc. » aux fins d'effectuer une évaluation des impacts environnementaux des travaux, de compléter la partie environnementale du formulaire de demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et de préparer un programme de surveillance environnementale pour les travaux, le tout pour un montant de mille six cent quatre-vingts dollars (1 680 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-216

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL –
TRANSFERT

CONSIDÉRANT les travaux présentement en cours;

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approprier le surplus afin de réaliser lesdits travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'effectuer un transfert budgétaire de cent cinquante mille dollars (150 000 \$), du surplus accumulé au poste budgétaire 1-22-701-09-001, pour la réalisation de travaux d'aménagement d'aires de jeux et rénovation d'estrades au parc municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-05-217

STRUCTURE AUTO-PORTANTE AVEC
MONORAIL - ACHAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut faire effectuer les réparations nécessaires au treuil installé au garage municipal;

CONSIDÉRANT la désuétude de celui-ci;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Olivier Hamel,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu

D'autoriser l'achat et l'installation d'une structure auto-portante avec monorail, capacité de cinq (5) tonnes, de la compagnie « Hercules SLR inc. » pour un montant de neuf mille trois cent vingt-neuf dollars et trente et un cents (9 329,31 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

DÉPÔT

Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois d'avril 2009.

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction.

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – avril 2009.

Le 13 mai 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Dépôt du rapport financier semestriel comparatif au 31 mars 2009.

Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

... Le conseiller Richard Paquette quitte son siège à 21 h 06.

... Le conseiller Richard Paquette reprend son siège à 21 h 09.

... À 21 h 25, la séance est ajournée.

... À 21 h 34, reprise de la séance.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2009-05-218

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

De lever la séance à 22 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 13 mai 2009